



Fiscalité travaux sur locatif reçu en succession

Par **jc56**, le **08/09/2010** à **15:13**

Bonjour, j'ai reçu en succession (Pleine propriété) un Pavillon en 2009. Je réalise actuellement un programme de transformation de ce bien en 3 appartements destinés à la location. Ces travaux ne concernent pas la structure du bien. Ils se résument à la division interne, le remplacement des fenêtres, la réalisation de l'électricité et des sanitaires et ont fait l'objet d'une déclaration de travaux en Mairie.

2 T2 sont aménagés dans l'existant et un T3 dans les combles jusqu'alors non aménagés.

Les devis se montent à 110 KE, les travaux sont commencés et j'ai autofinancés 40 KE le solde faisant l'objet d'un crédit immobilier à 7 ans.

Puis-je imputer les dépenses réalisées ou à réaliser en déficit foncier attendu que la mise en location devrait intervenir en Décembre prochain? Dans quelle condition sachant que je suis actuellement en Micro Foncier?

Pour information les 3 appartements seront mis en loyer pour un montant global de 2000 Euros /mois.

A propos des intérêts sur l'emprunt de 70 KE, sont-ils imputables sur le revenus fonciers?

Merci pour vos réponses et autres indications que vous pourrez m'apporter.